

Coppet, le 20 avril 2018 (10.01/JCT/eb)



**ADMINISTRATION**

GRAND-RUE 65  
CH-1296 COPPET  
TÉL 022 960 87 00  
FAX 022 960 87 09

*Au Conseil communal de Coppet*

**Préavis municipal n° 03/2017-2018**

**Demande de crédit de CHF 145'000.00 pour la mise en conformité de la déchetterie intercommunale de Founex-Coppet.**

Municipal responsable : M. François Keller

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

**Préambule**

Les communes de Coppet et Founex disposent actuellement d'une déchetterie intercommunale, construite en 2004, située sur la parcelle n° 253 de Founex, dans une zone gérée par un plan partiel d'affectation. Le PPA Champs-Rosset prévoyait initialement une extension de l'aire de déchetterie.

En 2017, dans un but d'optimisation de la qualité des services et de la sécurité, les Municipalités ont chargé le Comité du SIED d'étudier la faisabilité d'étendre le site de la déchetterie intercommunale. En effet, depuis sa construction, la déchetterie n'a eu de cesse de voir sa fréquentation s'accroître. Ce faisant, le volume livré sur le site a fortement augmenté, de par l'accroissement de la population et l'introduction de la taxe au sac, qui a encouragé les citoyens à trier davantage.

Dans le cadre de cette étude, trois variantes ont ainsi été explorées, chacune d'ampleur et budget différents. Il s'est avéré qu'aucune ne pouvait financièrement être défendue au vu des faibles gains de confort et de place par rapport à l'investissement à prévoir. La variante impliquant de raser le site pour en reconstruire un autre ne serait mise en œuvre qu'en cas de subite croissance du bassin versant de citoyens livrant leurs déchets sur le site de Founex. Des mesures organisationnelles ont toutefois permis d'optimiser les rotations d'enlèvement des bennes et de gérer ainsi le flux actuel des déchets de manière sereine.

Par conséquent, les Municipalités ont décidé de surseoir à la décision de faire agrandir le site pour l'instant. L'étude demeure cependant archivée et reste à disposition pour relancer le projet lorsque des besoins réels se feront sentir.

Sur la base de cette décision, il s'agit maintenant de parer aux problèmes structurels décrits ci-après.

## Enjeux structurels et objectifs principaux

La sécurité sur le site n'est pas optimale en l'état : un audit mené en 2015 par Sécurité et Santé au travail Suisse décelait des problèmes de normes de chute autour des fosses, ainsi qu'un état de vétusté avancé de l'armoire d'alimentation électrique pour tout le site. L'objectif est donc de sécuriser les fosses aux normes SUVA et de remplacer l'armoire électrique générale, ceci à moindre frais.

Le toit du hangar des déchets spéciaux ménagers (DSM) présente un défaut d'étanchéité. Des coulures s'insèrent dans le hangar, rendant ainsi le stockage de ces déchets non conforme à la législation.<sup>1</sup> Les toilettes attenantes au hangar DSM présentent également un défaut d'étanchéité ainsi que d'isolation. Ces problèmes découlent de défauts de construction. Selon les garanties d'usage dans le bâtiment, les délais du constat des défauts sont malheureusement échus pour engager la responsabilité du constructeur. Il revient donc au propriétaire de se mettre en conformité afin de garantir la pérennité de l'ouvrage.

L'objectif est ici de mettre en œuvre une solution de mise en conformité à moindre frais.

Le bureau des surveillants n'est plus adapté aux besoins actuels (local de pause propre et avenant, bureau, douches obligatoires, toilettes, vestiaire). En effet, le site du SIED a subi une énorme évolution depuis son ouverture en 2004. A cette époque, un premier petit cabanon avait été installé, là où sera ensuite placé le futur hangar DSM. Par la suite, lors de la construction de ce hangar, le petit cabanon a été remplacé par l'actuel, posé à la sortie du site en 2010. La situation n'a cependant pas cessé d'évoluer depuis son installation. Voici quelques chiffres qui résument cette évolution :

	<b>2004</b>	<b>2010</b>	<b>2017</b>
Nombre d'employés sur site	1 employé à 60% (0.6 ETP)	2 employés à 100% (2 ETP) dont 1 loué par Retripa	2 en semaine et 3 le samedi (2.7 ETP) + remplaçants
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	21 heures	48 heures (été) 42 heures (hiver)	48 heures (été) 42 heures (hiver)
Statistiques de fréquentation du site, entrées par année	23'883	35'591	61'332
Nombre d'habitants Coppet + Founex	5'389	6'088	6'915

De plus, les tâches administratives qui incombent au surveillant sont devenues plus conséquentes avec l'évolution des bases légales concernant la gestion des déchets ; elles impliquent, entre autres, le suivi des annonces de levées des bennes, l'établissement de documents de suivi pour les déchets spéciaux ménagers et l'établissement du planning du personnel. Il devient donc nécessaire d'équiper les lieux d'un bureau adapté aux nouvelles tâches.

L'objectif est ainsi de mettre en place un nouveau conteneur respectant tous les critères énumérés ci-dessus.

La déchetterie étant intercommunale, les communes de Coppet et de Founex doivent valider le projet et voter chacune la demande de crédit.

<sup>1</sup> Les DSM doivent être stockés hors d'eau, avec aération et sous clé

## **Description des travaux prévus**

### Sécurité sur site :

Il s'agit ici de mettre en place des barrières anti-chutes, ainsi que des rails ou des équerres en fond de fosse pour placer les bennes de manière optimale et ainsi limiter le nombre de barrières nécessaires. Une étude a été menée avec Sécurité et Santé au travail Suisse qui détermine quelles mesures sont au minimum nécessaires. Sur la base de ce constat, le SIED a sollicité deux entreprises pour qu'elles soumissionnent selon le cahier des charges défini.

Une offre a également été demandée pour remplacer l'armoire d'alimentation électrique qui fournit le courant pour l'éclairage public, les bennes compactantes et les infrastructures du site.

### Toit du hangar DSM :

La pente du toit est insuffisante pour un recouvrement par plaque de tôle, comme c'est le cas actuellement. Le traitement préconisé est de traiter cet ouvrage comme un toit plat, ce qui permet de conserver la charpente actuelle sans en modifier la pente. Après étude, la solution choisie est la pose d'une étanchéité souple et uniforme sur toute la surface du toit.

### Conteneur toilette et sanitaire vers hangar DSM :

Pour les WC, étant donné le nombre de défauts rencontrés (étanchéité du toit, manque d'isolation périphérique et infiltration d'eau au niveau du sol), il s'avère préférable de les remplacer par un container WC, posé au même endroit. Pour cette installation, une adaptation des éléments suivants est prévue :

- les socles de pose ;
- l'alimentation d'eau sous pression, y compris une armoire tempérée hors cabine WC ;
- le raccordement des sanitaires aux eaux usées ;
- le raccordement au réseau électrique.

Les anciens WC seront démolis.

### Bureau des surveillants :

Le Comité du SIED et les Municipalités entendent remplacer le bureau actuel par une construction qui reste dans une optique de bâtiment modulaire de style container. Il est prévu de fournir à nos employés un espace de travail et de vie répondant aux besoins actuellement identifiés. Si dans l'avenir le site venait à devoir être étendu ou déplacé, le choix d'une telle construction permettrait le déplacement des modules. Pour la pose de ces éléments, une adaptation des objets suivants est prévue :

- les socles de pose ;
- l'alimentation d'eau sous pression ;
- le raccordement des sanitaires aux eaux usées ;
- le raccordement au réseau électrique ainsi que pour le téléphone.

Le cabanon actuel sera délogé de son emplacement et son état sera évalué. Une estimation financière de l'objet sera effectuée, et son éventuelle vente pourrait venir alléger le montant des investissements. Intentionnellement, aucun montant n'est formulé pour l'instant, car des défauts cachés pourraient apparaître lors du démontage.

## Démarches administratives et marchés publics

En application de l'art. 72d RLATC, dans la mesure où la surface du nouveau conteneur est inférieure à 40 m<sup>2</sup>, celui-ci est considéré comme une dépendance de peu d'importance. Les transformations projetées sont dispensées d'enquête publique, mais soumises à l'obtention d'un permis de construire avec l'accord des propriétaires voisins.

Au regard des exigences de la législation sur les marchés publics, et considérant le fait que les marchés estimés sont chacun inférieurs à CHF 100'000.00 HT, les règles AIMP permettraient de procéder au « **gré à gré** ». Certains marchés ne laissant aucun doute quant à leur valeur ont été traités avec cette procédure. Pour les autres, afin de garantir l'offre économiquement la plus intéressante, les Municipalités ont souhaité utiliser la procédure dite de « **gré à gré comparatif** ».

## Coûts

Description des postes de coût	Montants partiels CHF	Totaux CHF
<b>Sécurisation du site</b>		<b>70'534.00</b>
Garde-corps : construction, traitement, fourniture et pose	14'990.00	
Equerres : construction, traitement, fourniture et pose	12'250.00	
Rails : construction, traitement, fourniture et pose	26'120.00	
Participation aux frais de transport	1'334.00	
Frais de manipulation des bennes pour effectuer les travaux	2'000.00	
Remplacement de l'armoire électrique générale, y compris raccordement et mise en service, et contrôle final selon OIBT	13'840.00	
<b>Réfection toiture hangar DSM</b>		<b>56'725.00</b>
Ferblanterie	10'650.00	
Charpente-Menuiserie	23'160.00	
Etanchéité	15'415.00	
Echafaudage	7'500.00	
<b>Conteneur toilette et sanitaire vers hangar DSM</b>		<b>15'700.00</b>
Fourniture, livraison, et montage d'un conteneur	4'500.00	
Démontage des toilettes actuels et aménagement des socles de pose	5'200.00	
Raccordement des sanitaires (ESP, EC, EE) y compris armoire pour tuyaux extérieurs	5'000.00	
Raccordement électrique	1'000.00	
<b>Conteneur bureau</b>		<b>96'000.00</b>
Fourniture, livraison et montage d'un conteneur	69'000.00	
Aménagement des socles de pose	12'000.00	
Raccordement des sanitaires (ESP, EC, EE) y compris évier extérieur inox	5'000.00	
Raccordement électrique + téléphone et internet	2'000.00	
Ameublement intérieur	8'000.00	
<b>Divers</b>		<b>29'000.00</b>
Frais liés à la procédure de permis de construire (plans de géomètre, service technique, taxes de raccordement)	5'000.00	
Frais administratifs	2'000.00	
Divers et imprévus (environ 10%)	22'000.00	
Total HT		267'959.00
TVA 7.7 %		20'632.84
<b>Total TTC</b>		<b>288'591.84</b>
<b>Total arrondi à</b>		<b>290'000.00</b>



## Mode de financement :

La déchetterie étant intercommunale, les Conseils communaux de Founex et de Coppet doivent chacun valider le préavis. La méthode de calcul qui concerne les comptes de fonctionnement du SIED (la part de chacune des Communes étant calculée au prorata du nombre d'habitants) est valable pour l'exploitation. Or pour un investissement, comme c'est le cas de cette présente demande de crédit, c'est la Convention entre la Commune de Founex et la Commune de Coppet instituant une entente intercommunale pour l'exploitation d'une déchetterie intercommunale qui fait foi, à l'article 16 : « dispositions finales » de la convention, ce dernier stipule :

«Le bénéfice ou la perte se répartira par moitié entre la commune de Founex et celle de Coppet».

Au vu de ce qui précède, le montant devra donc être réparti à raison de 50 %, soit CHF 145'000.00, pour chaque commune.

## **Financement**

Cet investissement sera financé par l'emprunt.

## **Amortissement**

L'amortissement se fera sur une durée de 15 ans

## **Charges d'exploitation annuelles**

Le projet présenté ne génère pas de coûts d'entretien courant supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

## **Aspects du développement durable**

### Dimension économique

Ces travaux permettent de maintenir en bon état nos infrastructures techniques et immobilières.

### Dimension sociale

Cette réalisation améliore la sécurité des usagers et des employés, ainsi que les conditions de travail de ces derniers.

### Dimension environnementale

La réfection de l'étanchéité du toit de la halle DSM (déchets spéciaux ménagers) permet d'assurer et de conditionner les déchets dans un espace abrité et ainsi réduire les risques de pollution.

## Conclusion

Mettre en conformité la déchetterie intercommunale permet aux communes de Founex-Coppet d'offrir une infrastructure adaptée aux besoins croissants de la population, d'améliorer la sécurité des usagers et des employés et de faciliter son utilisation.

## Décision

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

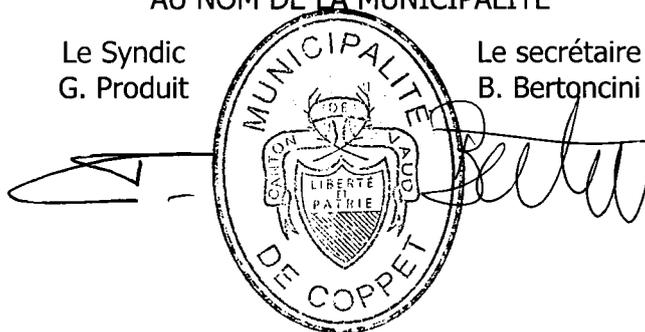
- Vu le préavis municipal n° 03/2017-2018.  
Vu le rapport de la commission du Conseil communal.  
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.
- Décide
- d'accepter le préavis 03/2017-2018 relatif à une demande de crédit de CHF 145'000.00 pour la mise en conformité de la déchetterie intercommunale de Founex-Coppet;
  - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme correspondante en lui laissant le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt;
  - de valider l'amortissement et les charges d'exploitation tels que présentés ci-dessus.

Ainsi accepté par la Municipalité  
dans sa séance du 23 avril 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
G. Produit

Le secrétaire  
B. Bertoncini



## COMMISSION AD HOC

Membres	Séance du 07/05/2018	Séance du
Mme Catherine Manoury	Présente	
Mme Gabriella Sozánky	Présente	
M. Gilbert Cherbuin (Président, rapporteur)	Présent	
M. Patrice Girardi	Présent	
M. Gilbert Meylan	Excusé	

Délégués: M. François Keller (Municipal)  
M. Jean-Pierre Debluë (Municipal)  
M. Adrien Valloton (Chef au service des extérieurs de Founex)  
La Commission du SIED  
La Commission des finances de Founex

Coppet, le 12 mai 2018

---

Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis n° 03/2017-2018:

**Demande de crédit de CHF 145'000.- pour la mise en conformité de la déchetterie intercommunale de Founex-Coppet**

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le lundi 7 mai 2018 dans les locaux de la Maison de Commune de Founex pour procéder à l'examen des questions relatives à l'objet du préavis susmentionné.

### Considérations

Les considérations de la commission sont basées sur les éléments suivants:

- Le préavis n° 41/2016-2021 de la Municipalité de Founex pour un montant de CHF 290'000.-
- Le préavis n° 03/2017-2018 de la Municipalité de Coppet pour un montant de CHF 145'000.-
- Les explications du Municipal en charge du dossier que nous remercions pour les compléments d'information qu'il nous a fournis.
- Les explications des délégués présents que nous remercions également pour leur support.

## Commentaires

Le préavis municipal n° 03/2017-2018 reprend celui de Founex dans sa quasi totalité. Le montant est différent car nous nous prononçons uniquement sur la part de Coppet, tandis que Founex doit se prononcer sur l'entier de la somme. Founex va amortir ce montant sur 10 ans et Coppet sur 15 ans. L'aspect du développement durable n'est pas mentionné dans le préavis founachu.

Les explications fournies par les délégués étaient tirées du préavis et n'ont pas suscité de questions ou remarques particulières.

Nous avons toutefois demandé pourquoi est-ce qu'un système d'accès à la déchetterie plus facile n'a-t-il pas été pris en compte dans ce projet. Il s'avère que nombre d'utilisateurs éprouvent des difficultés pour utiliser leur carte d'accès à la barrière d'entrée.

On nous a expliqué que des réflexions sont en cours mais que ça prendra un peu de temps et les montants pourraient être importants. De fait, comme il y a urgence pour la réfection du toit du hangar DSM et que la sécurité des utilisateurs du site devait être également renforcée rapidement, la problématique de l'accès n'a pas été intégrée dans ce préavis.

## Conclusion

A l'unanimité de ses membres présents, la Commission ad hoc invite le Conseil communal à accepter le préavis n° 03/2017-2018 **Demande de crédit de CHF 145'000.- pour la mise en conformité de la déchetterie intercommunale de Founex-Coppet.**

Catherine Manoury

Gabriella Sozánsky

Gilbert Cherbuin (Président, rapporteur)

Patrice Girardi